

Projet pédagogique particulier

Inscris-TOI

—

modalités d'admission et de sélection 2027-2028

ÉCOLE PRIMAIRE

École primaire Guy Drummond – (baccalauréat international)

ÉCOLES SECONDAIRES

Collège Saint-Louis – Programme d'éducation intermédiaire (PEI)

École secondaire Des Sources - Programme d'éducation intermédiaire (PEI)

École secondaire Félix-Leclerc - Programme Excellence et Internationalisation

École secondaire Dorval-Jean XXIII - Programme d'éducation intermédiaire (PEI) / concentration sports

École secondaire Mont-Royal – Programme d'éducation intermédiaire (PEI)

École Pierre-Laporte – musique étude / Langue, littérature et sciences / Sciences / Sports

Version 2.3

19 août 2026

Secteur de l'organisation scolaire

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Projets pédagogiques particuliers – référentiel

DÉFINITION

Un projet pédagogique particulier (PPP) est une approche éducative visant à répondre aux intérêts et aux aptitudes d'un élève qui s'est soumis au processus d'admission et de sélection, par un programme d'étude différent et complémentaire de la classe ordinaire qui est offert à l'intérieur de la grille-horaire et sous forme d'enrichissement.

RÈGLES GÉNÉRALES

Les critères d'admission et de sélection des PPP peuvent varier pour chaque cohorte. Ils sont valides pour l'année scolaire et ils ne peuvent être modifiés.

Les PPP doivent être priorisés selon l'ordre de préférence de l'élève.

L'envoi des réponses se fait en fonction de l'ordre de préférence.

Lorsque l'adresse de résidence ne fait pas partie du secteur ou du territoire d'un PPP, la demande d'admission remplace la demande de choix d'école et elle est traitée selon les modalités définies dans le présent document. Le parent n'a pas faire d'autres démarches.

Un élève qui a confirmé sa place dans un PPP ne peut faire de demande de choix d'école dans une classe ordinaire.

Dans le cas où les notes du bulletin sont considérées, le CSSMB tiendra compte des résultats disciplinaires de fin d'année.

CHOIX DES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS AU PRIMAIRE

Le formulaire de demande d'admission permet d'effectuer un choix de PPP.

CHOIX DES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS AU SECONDAIRE

Le formulaire de demande d'admission permet d'effectuer jusqu'à **quatre** choix de PPP par ordre de préférence afin de permettre un maximum d'élèves admis.

Pendant la période officielle		Après la période officielle (Hors délai)	
Option	Limite de choix	Option	Limite de choix
PPP secteur *	Jusqu'à trois choix	PPP secteur*	1 seul choix parmi tous les PPP disponibles
PPP hors secteur*	1 seul choix	PPP hors secteur*	
PPP hors territoire*	1 seul choix	PPP hors territoire*	

*Secteur: élève dont l'adresse de résidence principale fait partie du bassin de l'école selon l'outil [GEOBUS](#).

Hors secteur: élève dont l'adresse de résidence principale ne fait pas partie du bassin de l'école mais à l'intérieur du territoire de la CSSMB selon l'outil [GEOBUS](#).

Hors territoire : élève dont l'adresse de résidence principale est à l'extérieur du territoire du CSSMB selon l'outil [GEOBUS](#).

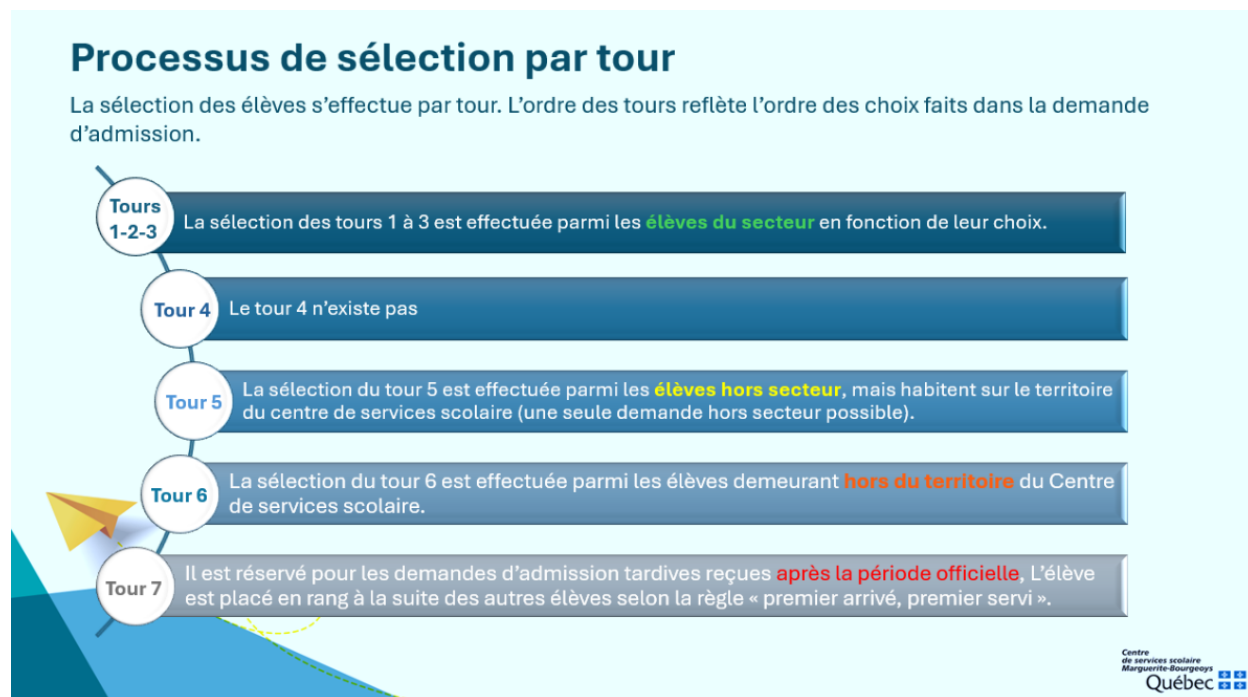
ORDRE DE SÉLECTION DES ÉLÈVES

Demandes d'admission reçues pour les différents projets pédagogiques particuliers au primaire

Puisqu'il n'y a qu'une école primaire dans la plateforme **Inscris-TOI**, seuls les tours 1, 5 et 6 seront utilisés.

Demandes d'admission reçues pour les différents projets pédagogiques particuliers au secondaire

Tous les tours seront utilisés.



Périodes d'admission

Période officielle

École primaire : 20 novembre 2026 8h00 au 4 décembre 2026 12h

Écoles secondaires : 14 septembre 2026 8h00 au 28 septembre 2026 12h

Les demandes reçues pendant cette période seront priorisées.

Période suivant la période officielle jusqu'au jour ouvrable précédant le début des classes

École primaire : 4 décembre 2026 12h01 au 27 août 2027

Écoles secondaires : 28 septembre 2026 12h01 au 27 août 2027

Il sera possible de faire une demande d'admission après cette période jusqu'au 1^{er} jour de classe.

Période tout au long de l'année scolaire au secondaire

École primaire et écoles secondaires : 31 août 2027 au 22 juin 2028

Le parent d'un nouvel élève déménageant après le *premier jour de classe* sur le territoire du Centre de services scolaire peut faire une demande d'admission à un PPP en cours d'année, à la condition qu'il se soumette au processus d'admission et de sélection pour être admis dans un PPP où des places sont disponibles.

Modification d'une demande d'admission pendant la période officielle

Le parent peut modifier la demande d'admission **durant** la période d'ouverture officielle d'une période d'inscription. Par la suite, **aucune** modification n'est permise.

Envoi des réponses

L'envoi des réponses se fera massivement selon ces délais :

	École primaire	Écoles secondaires
1er tour : élève du secteur – 1er choix	11 janvier 2027	Jeudi 22 octobre 2026
2e tour : élève du secteur – 2^e choix	-	Mardi 3 novembre 2026
3e tour : élève du secteur – 3^e choix	-	Mardi 10 novembre 2026
4^e tour : inexistant		
5e tour : élève hors secteur	-	Mardi 17 novembre 2026
6e tour : élève hors territoire	18 janvier 2027	Mardi 17 novembre 2026
7e tour : hors délai	Au fur et à mesure qu'il y a des places disponibles après le tour 5	Au fur et à mesure qu'il y a des places disponibles après le tour 5

PRIORISATION DES CHOIX ET GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

La plateforme **Inscris-TOI** est utilisée uniquement pour déposer une demande d'admission. Une fois cette étape complétée, le parent dont l'enfant est admis, devra procéder à une inscription officielle en conformité aux critères d'inscription 2027-2028. L'école communiquera avec vous à partir du mois de janvier 2027 pour les modalités. À défaut de fournir les documents requis, la demande d'admission sera annulée.

Priorisation des choix

Comprendre le processus d'admission et de gestion de la liste d'attente est essentiel pour les parents et les élèves

- Statut des élèves**
 - Un élève qui a été **admis** dans un tour n'est plus admissible aux tours suivants.
 - Un élève **non admis** dans un tour peut être admis aux tours suivants.
- Gestion de la liste d'attente**
 - Un élève **en liste d'attente** dans un tour peut-être admis aux tours suivants.
 - Si une place se libère et est offerte, le parent a le choix de l'**accepter** ou de la **décliner**.
 - Si cette place est **confirmée** par le parent, le processus s'arrête.
 - Si le parent **décline** la place offerte mais avait déjà **confirmé** une place dans un tour suivant, il peut la conserver.
- Délai de confirmation**
 - Le parent a **3 jours** pour **confirmer** ou **décliner** la place offerte au tour1 et **2 jours** au tour 2 à 6.
 - Le parent qui ne répond pas dans les délais est réputé **décliner** la place et le processus s'arrête.
- Validité de la liste**
 - Les élèves **en liste d'attente** intègrent un PPP jusqu'au **premier vendredi du mois de septembre** de chaque année.
 - Après cette date, la liste d'attente devient caduque.

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
Québec

CLASSEMENT DES ÉLÈVES

Deux méthodes sont utilisées pour le classement des élèves qui répondent aux conditions d'admission et de sélection :

Classement en rang

Par ordre décroissant des résultats. Ce rang détermine l'ordre d'attribution des places disponibles. À résultat égal, un tirage au sort électronique est effectué parmi ces élèves.

Tirage au sort électronique

Ce rang détermine l'ordre d'attribution des places disponibles.

ADMISSIBILITÉ AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

L'admission est conditionnelle au passage au niveau suivant à la fin de l'année en cours. Les règles sont définies dans le document émis par le service des ressources éducatives.

[Tableau des admissibilités exceptionnelles](#)

[Politique établissant les règles de passage](#)

DÉPÔT DU BULLETIN OU DOCUMENT « PORTRAIT DE L'ÉLÈVE »

Cette étape concerne les demandes d'admission nécessitant des résultats scolaires.

Le bulletin scolaire ou le document « portrait de l'élève » de l'année mentionnée **datée de la fin juin** dans les critères est pris en considération pour l'analyse de la demande. Le mot « résultat » pour le bulletin sous-entend le sommaire disciplinaire quand il est disponible.

Modalités de dépôt

Type d'élève	Obligation de dépôt	Documents requis	Mode de transmission
Élève fréquentant une école du CSSMB l'année 2024-2025 et 2025-2026	✗ Non requis	Aucun	-
Élève fréquentant une école du CSSMB seulement l'année 2024-2025 ou 2025-2026	✓ Requis	Bulletin de juin de l'année fréquentée hors CSSMB	Pendant la période officielle d'admission : Le parent doit se présenter à l'école du premier choix de PPP pour y déposer les documents selon l'horaire suivant : les 16, 17, 18, 21, 22 et 28 septembre 2026 de 8h30 à 11h30 Après la période officielle d'admission : le parent a 48h pour déposer les documents à l'école. La demande d'admission sera analysée à partir du moment où le dossier est complet et non à la date de la demande effectuée dans Inscris-TOI
Élève n'ayant jamais fréquenté le CSSMB	✓ Requis	Bulletins de juin de 4 ^e et 5 ^e année du primaire	Pendant la période officielle d'admission : Le parent doit se présenter à l'école du premier choix de PPP pour y déposer les documents selon l'horaire suivant : les 16, 17, 18, 21, 22 et 28 septembre 2026 de 8h30 à 11h30 Après la période officielle d'admission : le parent a 48h pour déposer les documents à l'école. La demande d'admission sera analysée à partir du moment où le dossier est complet et non à la date de la demande effectuée dans Inscris-TOI

PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS DISPONIBLES DANS LA PLATEFORME INSCRIS-TOI

En cas de disparité dans les critères d'admission des écoles dites 240, ceux apparaissant sur le site internet du CSSMB seront honorés.

École	PPP	Priorité aux élèves habitant dans le secteur des écoles suivantes:	Préables et exigences 1er secondaire		Préables et exigences pour la 2e à la 5e secondaire		
			Critères d'admission	Critères et processus de sélection	Critères d'admission	Critères et processus de sélection	Nombre de groupes par niveau
Mont-Royal	PEI	Académie Saint-Clément	Il est préférable et recommandé d'être en réussite l'année précédente en mathématiques et en français, de venir aux portes-ouvertes et d' assister à une réunion d'information sur l'école et le programme du PEI	1. L'élève habitant sur le territoire de l'Académie St-Clément 2. Fratrie d'un élève du CSSMB fréquentant l'école Mont-Royal 3. Élève fréquentant une école internationale de l'IB (Baccalauréat International) résidant sur le territoire du CSSMB 4. Élève résidant sur le territoire du CSSMB 5. Élève fréquentant une école internationale de l'IB (Baccalauréat International) résidant à l'extérieur du territoire du CSSMB 6. Fratrie d'un élève de l'école résidant à l'extérieur du territoire du CSSMB 7. Élève résidant à l'extérieur du territoire du CSSMB	Il est préférable et recommandé d'être en réussite l'année précédente en mathématiques et en français, de venir aux portes-ouvertes et d' assister à une réunion d'information sur l'école et le programme du PEI	L'élève habitant sur le territoire de l'Académie St-Clément Fratrie d'un élève du CSSMB fréquentant l'école Mont-Royal Élève fréquentant une école internationale de l'IB (Baccalauréat International) résidant sur le territoire du CSSMB Élève résidant sur le territoire du CSSMB Élève fréquentant une école internationale de l'IB (Baccalauréat International) résidant à l'extérieur du territoire du CSSMB Fratrie d'un élève de l'école résidant à l'extérieur du territoire du CSSMB Élève résidant à l'extérieur du territoire du CSSMB	7
Collège Saint-Louis	PEI Article 240 LIP	Toutes les écoles du CSSMB	Bulletins de la 4e et de la 5e année primaire Participation à une séance d'activités de sélection (9 octobre 2026) Soirée d'information obligatoire Formulaire d'engagement parentale	La première étape se veut quantitative puisque 400 élèves seront choisis sur la base de leurs résultats en français et en mathématique aux bulletins de la 4e et 5e année du primaire. Candidature avec bulletin quantitatif Chaque élève se verra attribuer une note sur 100% à partir de la pondération suivante : • 28% français 4e année; • 12% mathématique 4e année; • 40% français 5e année; • 20% mathématique 5e année. La deuxième étape se veut qualitative alors que les 400 élèves ayant obtenu les meilleurs dossiers scolaires seront invités à prendre part à des activités de sélection en petits groupes visant à observer diverses composantes des compétences en lien avec le profil de l'apprenant de l'IBO. Voici les critères d'évaluation des activités : • Écoute et respect • Participation • Qualité de la communication • Collaboration • Justification Le nombre d'élèves admis sera déterminé en fonction du nombre de places disponibles. Une pige sera effectuée parmi les élèves qui auront réussi les activités de sélection. Ce tirage au sort sera effectué en privilégiant la fratrie d'un élève fréquentant le Collège l'année précédente et qui se réinscrit au Collège. Une pige sera effectuée parmi les élèves qui auront réussi les activités de sélection. Ce tirage au sort sera effectué en privilégiant la fratrie d'un élève fréquentant le Collège l'année précédente et qui se réinscrit au Collège.	a) Présenter un dossier scolaire des deux années précédentes dans les délais prescrits (bulletin final de l'année précédente et le dernier en date de l'année en cours au moment de la présentation du dossier) dont les résultats sont supérieurs à la moyenne de son groupe dans toutes les matières. Les dossiers des élèves n'ayant pas deux bulletins quantitatifs du système scolaire québécois francophone seront évalués à la pièce. Une rencontre et des tests supplémentaires pourraient être requis ; b) Déposer une lettre de motivation et s'engager à adhérer aux principes rattachés au projet éducatif de l'école; c) Pour une demande en 4e secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 3e année du secondaire en espagnol ; d) Pour une demande en 5e secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 4e année du secondaire en espagnol.	Lorsqu'il y a plus de demandes d'inscription que de places disponibles, et à la suite de l'analyse des dossiers, une entrevue de sélection aura lieu et, à résultats équivalents, la priorité sera accordée à l'élève qui a une fratrie qui est déjà inscrite pour l'année scolaire visée par la demande. L'admission est conditionnelle à la réussite de l'année scolaire qui précède l'entrée au Collège.	7
Des Sources	PEI	Dollard-des Ormeaux Jacques-Bizard Jonathan-Wilson Saint-Luc (Partiel) Du Bois-de-Liesse (partiel)	Bulletins de la 4e et de la 5e année du primaire. Avoir 80% et plus en français et mathématiques	Classement en rang selon les résultats scolaires en utilisant la pondération suivante : Français 4e année : 28% Mathématique 4e année : 12% Français 5e année : 40% Mathématique 5e année : 20%	Bulletins des deux dernières années scolaires 2e bulletin de l'année en cours Remise d'une lettre de motivation *Seuls les élèves provenant d'un programme PEI seront admissibles en 4e ou 5e secondaire. **La poursuite d'un cours d'appoint en espagnol pourrait être exigée avant le début de l'année scolaire selon la recommandation de l'enseignante d'espagnol à partir de sec 3.	Classement en rang selon les résultats scolaires	2

École	PPP	Priorité aux élèves habitant dans le secteur des écoles suivantes:	Préables et exigences 1er secondaire				Préables et exigences pour la 2e à la 5e secondaire	
			Critères d'admission	Critères et processus de sélection	Critères d'admission	Critères et processus de sélection	Nombre de groupes par niveau	
Dorval-Jean-X	PEI	Gentilly Marguerite-Bourgeoys (partiel) Du Bois-de-Liesse (partiel) Pointe-Claire (partiel) Saint-Louis (partiel)	Bulletins de la 4e et de la 5e année du primaire: Avoir 75% et plus en français, mathématique.	Classement en rang selon les résultats scolaires en utilisant la pondération suivante : Français 4e année : 28% Mathématique 4e année : 12% Français 5e année : 40% Mathématique 5e année : 20%	Bulletins de l'année précédente et de l'année en cours: 75% minimum en mathématique et français Pas d'admission en 5e secondaire	Classement en rang selon les résultats scolaires	2 à 4	
Dorval-Jean-XXIII	Concentration sports	Gentilly Marguerite-Bourgeoys (partiel) Du Bois-de-Liesse (partiel) Pointe-Claire (partiel) Saint-Louis (partiel)	Remise du formulaire d'admission Bulletin de la 5e année primaire. Avoir 70% et plus en mathématique Avoir 75% et plus en éducation physique Participation obligatoire à la soirée de recrutement (questionnaire et activités)	Parmi les élèves ayant répondu favorablement aux critères d'admission, classement en rang selon une pige électronique	Remise du formulaire d'admission Bulletin de la dernière année complétée Avoir 70% et plus en mathématique Avoir 75% et plus en éducation physique Participation obligatoire à la soirée de recrutement (questionnaire et activités)	Parmi les élèves ayant répondu favorablement aux critères d'admission, classement en rang selon une pige électronique	2 à 3	
Félix-Leclerc	Programme d'excellence et d'internationalisation	Émile-Nelligan Marguerite-Bourgeoys (partiel) Beaconsfield Pointe-Claire (partiel) Saint-Louis (partiel) Saint-Gérard Saint-Luc Saint-Rémi	Bulletins de la 4e et de la 5e année du primaire: Avoir 80% et plus en français et mathématiques Questionnaire pour valider l'engagement de l'élève dans le respect des valeurs du programme (réussite ou échec)	Parmi les élèves répondant aux valeurs du programme, classement en rang selon les résultats scolaires en utilisant la pondération suivante : Français 4e année : 28% Mathématique 4e année : 12% Français 5e année : 40% Mathématique 5e année : 20%	Être en réussite dans toutes les matières Un seul minimal de 75% en mathématiques et français Avoir une moyenne générale de 70% Remise d'une lettre de motivation qui servira à évaluer l'engagement de l'élève dans le respect des valeurs du programme (réussite ou échec)	Parmi les élèves répondant aux valeurs du programme, classement en rang selon les résultats scolaires	2	
Pierre-Laporte	Musique étude	Toutes les écoles du CSSMB	Réussite d'un test d'audition avec un instrument à cordes ou à vents	Tirage au sort électronique	Bulletin de l'année en cours: être en réussite Réussite du test d'audition avec un instrument à cordes ou à vents	Tirage au sort électronique	1	
Pierre-Laporte	Langue (LLS - Langue, littérature et sciences)	Académie Saint-Clément Henri-Beaulieu Jean-Grou Des Grands-États	Bulletin de la 5e année du primaire	Classement en rang selon le résultat pondéré: 50% français et 50% mathématiques	Bulletin final de l'année scolaire précédente	Classement en rang selon résultat pondéré: 50% français et 50% mathématiques	1	
Pierre-Laporte	Sciences	Académie Saint-Clément Henri-Beaulieu Jean-Grou Des Grands-États	Bulletin de la 5e année du primaire	Classement en rang selon le résultat pondéré: 50% français et 50% mathématiques	Bulletin final de l'année scolaire précédente	Classement en rang selon résultat pondéré: 50% français et 50% mathématiques	1	
Pierre-Laporte	Sports	Académie Saint-Clément Henri-Beaulieu Jean-Grou Des Grands-États	Bulletin de la 5e année du primaire. Être en réussite (60%) en mathématique et en français de la 5e année primaire Réussite d'un test physique (vitesse respiration agilité...)	Tirage au sort électronique	Bulletin final de l'année scolaire précédente. Réussite (60%) des maths et du français de l'année scolaire précédente Réussite d'un test physique (vitesse respiration agilité...)	Tirage au sort électronique	1	